



COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 OCTOBRE 2023
DÉLIBÉRATION N° 2023-71

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 6

Conseillers absents : 4

Conseillers représentés : 3

Pour : 9

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-trois, le neuf octobre à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 03 octobre 2023, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET Philippe - DRUJON D'ASTROS Cyrille - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : BOISSET André - BOISSET Vincent - LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent

Pouvoir : BOISSET André à MESTRE Françoise - LATIL Jessica à BERTHALON Jérôme - LEJEUNE Laurent à BOISSET Philippe

Secrétaire de séance : MESTRE Françoise

Objet : **ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LA MISE À JOUR DU SCHEMA DIRECTEUR D'EAU POTABLE ET SCHEMA DEFENSE INCENDIE**

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que la Commune de Freissinières a réalisé un schéma directeur d'eau potable en 2008. Il convient désormais d'enclencher la mise à jour de ce schéma afin de pouvoir planifier et financer des travaux d'amélioration et de modernisation de ce réseau.

Monsieur le Maire propose également de réaliser un schéma de défense contre les incendies afin de connaître son état et pouvoir anticiper son évolution dans les années à venir.

Une consultation a été lancée avec l'aide de l'IT 05 et suite à la commission d'appel d'offres qui s'est tenue le 25 septembre 2023, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de retenir l'offre de HYDRETUDES ALPES DU SUD pour les missions et les montants suivants :

- Tranche ferme : mise à jour du schéma directeur d'eau potable - 32 950,00 € HT
- Tranche optionnelle 1 : schéma communal de la défense extérieure contre l'incendie - 6 450,00 € HT
- Prestation supplémentaire 1 : géoréférencement du carnet de vannage des organes généraux - 1 530,00 € HT
- Prestation supplémentaire 2 : géoréférencement du carnet de vannage des branchements particuliers - 3 996,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve l'exposé du Maire.

Autorise le Maire à signer le marché public avec HYDRETUDES ALPES DU SUD pour les missions et les montants détaillés ci-dessus

Autorise le Maire à solliciter les subventions afférentes à ces missions

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS

